



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	20
Pour	19
Contre	1
Abstention	4

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/55

Objet : Dénomination « Parc Anne-Marie RANC »

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Adeline BATALLER GARCIA, Jérôme LABORIE, Marie-Laure LOYEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Aurélie PACE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Absents ayant donné procuration : Pierre SUCH a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie-Laure LOYEZ, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER,

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Frédéric GRANIER

La Commune a récemment réalisé l'aménagement d'un parc destiné aux enfants et aux familles, situé avenue Pierre Bérégovoy.

Afin de donner une identité claire à ce lieu de rencontre et de convivialité, il est proposé de lui attribuer une dénomination officielle.

La municipalité souhaite honorer Madame Anne-Marie RANC, Maire de VILLENEUVE-LES-BEZIERS de 2005 à 2008.

Madame RANC est une personnalité villeneuvoise reconnue pour son engagement constant auprès des enfants et des familles, son investissement dans la vie associative et éducative ainsi que pour les valeurs de solidarité et de transmission qu'elle incarne

En donnant le nom « Parc Anne-Marie RANC » à ce nouvel espace, la Commune entend rendre hommage à son action tout en valorisant l'attachement de la population à cette figure locale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,

Le Conseil Municipal décide :

- De dénommer le nouvel espace public situé Avenue Pierre Bérégovoy « Parc Anne-Marie RANC »,

De dire que la présente dénomination sera inscrite sur la signalétique communale

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.